



Credit consommation saisie d huissier

Par **boncori**, le **12/05/2009** à **09:28**

Bonjour, a tous !

voila je doit une dette un organisme de credit consommation de - de 5000 €

un huissier ma contacter je me suis engager a regler 200 € par mois

mais la il me recontacte en me disant que l organisme de credit veut en finir au plus tot pour le reglement et me propose rendez le 20 mai a son cabinet une personne de la societe XXXXXXXXX pour faire le point sur mon dossier

et me menace de saisir ma voiture me demande egalement mes fiches de payes relever de mes compte bancaires carte grise ETC..

stp une reponse serait bien venue !

merci d avance

Par **superve**, le **20/05/2009** à **12:34**

bonjour

une réponse oui mais quelle est votre question ???

devez vous aller à ce rendez vous ? rien ne vous y oblige. Si vous y allez, considérez vous en position de force et soyez prêt à négocier le montant des intérêts que vous restez devoir, ils seront prêt à faire un geste en contrepartie d'un paiement rapide.

Si vous ne pouvez solder ce dossier dans les semaines à venir, même avec une belle remise des intérêts, vous pouvez quand même vous rendre au rendez vous, il arrive parfois que ce

soit pour vous proposer de nouveaux crédits afin de racheter ceux qui sont en contentieux. A vous de voir...

Peuvent ils reprendre les poursuites ? non à l'unique condition que vous ayez en votre possession un quelconque document émanant de l'huissier et prévoyant expressément le remboursement selon un échéancier à hauteur de 200 €uros.

Sinon, rien ne les en empêche...

Bien cordialement